

# Les Brèves Félines

République Française - Département de la Loire - Mairie de Saint Marcel de Félines

☎ 04-77-63-23-35 / saintmarceldefelines@orange.fr  
www.saint-marcel-de-felines.fr

Numéro 51 – 4ème trimestre 2020

NUMERO 51

NOVEMBRE 2020

EDITO

Le vendredi 9 octobre, des élus et moi-même avons eu le privilège de participer à la troisième édition des Rencontres de Saint Marcel organisé par Mme et M. Hurstel.

Le déconfinement et la fin de l'été nous laissaient entrevoir l'espoir d'une fin de crise.

Ainsi, avec pertinence, la thématique centrale de cette journée d'échanges et de réflexions s'articulait autour du confinement et des nouvelles proximités nées des initiatives solidaires durant ces semaines d'« enfermement ».

A l'occasion de cette journée de rencontres passionnantes, j'ai évoqué la rupture des temps de convivialité.

Avec le confinement et le protocole sanitaire, j'ai pu mesurer à quel point les festivités de la vie du village en constituent le ciment entre les générations et les habitants.

Cette année 2020, les élèves de CM2 n'auront pu terminer leur scolarité par la rituelle fête d'école, les clascards n'ont pas partagé leurs souvenirs et le feu d'artifice n'a pas pu crépiter.

Je ne souhaite pas alimenter la morosité ambiante mais nous souhaiter de nous retrouver vite en toute sérénité et partager à nouveau des instants d'insouciance et de légèreté.

Respectons les mesures de confinement pour nous préserver et protéger nos proches.

Restons prudents mais restons optimistes.

Bonne fin d'année à tous.

Le Maire, Frédéric LAFOUGERE

## Vie communale

### HAIES : UNE TAILLE FAVORISANT LA BIODIVERSITE



Cette année, la commune a opté pour une taille des haies raisonnée. Une taille douce permet de favoriser le développement de la haie et donc de contribuer à l'équilibre écologique de nos territoires.

Nous avons toutefois effectué un tailage plus important dans certains virages où la visibilité était nécessaire afin d'éviter de créer des zones accidentogènes.



### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

En respect du protocole national défini pour ce 11 novembre, c'est en comité restreint qu'a eu lieu la commémoration au village.

Le maire, et ses 3 adjoints, étaient présents pour rendre hommage aux anciens combattants avec la lecture du texte transmis par le secrétaire national, l'appel des soldats morts pour la France et le dépôt d'une gerbe. L'occasion d'une pensée particulière pour Monsieur Laurent Schmitt, porte-drapeau du village, qui nous a quitté il y a quelques semaines.



### BIBLIOTHEQUE

Avec le nouveau confinement la bibliothèque est de nouveau fermée au public.

Les bénévoles vous proposent de commander des livres et dvd auprès de Nathalie 06 76 02 29 14 ou Fabienne 06 03 59 28 28.

Retrait à la bibliothèque sur rendez-vous ou livraison à domicile.

Prenez soin de vous et de vos proches et profitez de cette période pour lire.

## PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL - RÔLE DU REFERENT DE QUARTIER

Le référent de quartier est un lien entre la municipalité et les habitants de son quartier, en cas de crise ou danger sur la commune, il peut être amené à vous contacter !

Le référent de quartier reçoit de la mairie une information importante concernant la sécurité publique, il doit ensuite relayer l'information auprès des habitants de son quartier en s'assurant que tout le monde en ait bien connaissance (dans le cadre de la pandémie de la COVID 19, ils ont par exemple été amenés à contacter les félinois pour la distribution des masques fournis par la commune).



**Nous sommes actuellement à la recherche d'un référent de quartier pour le secteur suivant:**

**Sice, Chatelard, les Verchères, Pierre sèche, les Gouttes et les Elus.**

**Si vous êtes intéressés ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie !**

## URBANISME

### AVIS MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLU de SAINT MARCEL DE FELINES

Le Maire de Saint Marcel de Félines a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Marcel de Félines pour modifier une erreur matérielle dans le règlement.

Par arrêté en date du 6 Juillet 2020, le Conseil Municipal de Saint Marcel de Félines a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°6 du PLU de Saint Marcel de Félines.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°6 du PLU de Saint Marcel de Félines pendant une durée de 30 jours, **du lundi 23 novembre 2020 (9h00) au 24 décembre 2020 (12h00)**.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Saint Marcel de Félines, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 08h à 11h30 et du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00).

Un registre permettra le recueil des observations,

- sur le site internet de la commune de Saint Marcel de Félines à l'adresse suivante : <https://www.saint-marcel-de-felines.fr/>

Le dossier mis à disposition comprend les projets de modification avec l'exposé de leurs motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le maire de Saint Marcel de Félines en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
Commune de SAINT MARCEL DE FÉLINES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 5 Novembre 2020, le Maire de la commune de SAINT MARCEL DE FÉLINES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de SAINT MARCEL DE FÉLINES.

A cet effet, Monsieur Romain LAURAND a été nommé commissaire enquêteur pour cette enquête publique par décision du Tribunal administratif de Lyon n°E20000101/69 en date du 30 Septembre 2020.

Le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le Conseil Municipal a fixé les modalités de cette enquête publique.

Aussi, l'enquête publique se tiendra, en Mairie de SAINT MARCEL DE FÉLINES :

**du Lundi 23 Novembre 2020 (9h00) au Jeudi 24 Décembre 2020 (12h00) inclus**

Le dossier de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme est mis à la disposition du public pendant cette période en Mairie de SAINT MARCEL DE FÉLINES et sur le site internet de la commune : <https://www.saint-marcel-de-felines.fr/>

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant seront disponibles en Mairie aux horaires habituels d'ouverture : le lundi de 9h00 à 11h30 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et heures suivantes :

**Le Mercredi 02 Décembre 2020 de 9h00 à 12h00  
Le Mardi 22 Décembre 2020 de 9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur, prévu à cet effet. Elles pourront également être adressées exclusivement par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. le Commissaire Enquêteur  
du projet de modification n°5 du PLU  
Mairie de St Marcel de Félines  
11 Place de la Mairie  
42 122 - ST MARCEL DE FÉLINES

ou par internet à

[saintmarceldefelines@orange.fr](mailto:saintmarceldefelines@orange.fr)

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur réception en Mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme pourra, éventuellement, être modifié en fonction des observations du Commissaire enquêteur, du public ou des Personnes Publiques Associées.

Le document sera ensuite soumis à un vote de l'Assemblée délibérante de la commune pour son approbation. L'approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme donnera lieu à une délibération du Conseil Municipal et fera ensuite l'objet d'une co-approbation par Monsieur le Préfet dans un délai de deux mois.

Contact dossier : Mr LAFOUGERE - Maire de la commune, aux horaires d'ouverture de la Mairie - Tél : 04.77.63.23.33



**Procéder à des travaux ou constructions (même démontables) sans autorisation d'urbanisme sont des infractions qui vous exposent à des risques :**

La majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits qui engagent votre responsabilité pénale ou votre responsabilité civile. Les infractions sont notamment constituées par la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue.

Vous pouvez donc être poursuivis auprès des juridictions judiciaires que sont le PENAL et le CIVIL.

- par l'administration
- par un tiers
- les recours judiciaires peuvent entraîner des frais ; indemnités ; amendes ; majoration de taxes.....

D'autre part, lors de la cession du bien objet du délit, le certificat de conformité ne pourra pas vous être délivré.



**Si vous avez un projet, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie**

## STATION D'EPURATION



Des travaux de remise en état de la station d'épuration consistaient à remettre un ensemble de tôles inox sur le bassin d'aération. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BAM Agencement Métallique.

## EN ATTENDANT LE DECONFINEMENT... INFORMATIONS SUR LES LOCAUX DISPONIBLES A LA LOCATION

Malgré le contexte actuel et l'interdiction d'occuper un établissement recevant du public, nous souhaitons vous informer des modalités des deux salles disponibles à la location pour les félinosises et félinos et pour les personnes extérieures :



### ⇒ SALLE DU TEMPS LIBRE :

Capacité : 150 personnes  
Coût pour les félinos(es) : 220 €  
Coût pour les personnes extérieures : 450 €  
Caution de 500 €  
Acompte de 50 % à la réservation + attestation de responsabilité civile  
Pas de vaisselle sur place.

Location du vendredi après-midi au lundi matin 08h30 pour l'ensemble des locaux.

### ⇒ LES VESTIAIRES DU FOOT :

Coût pour les félinos(es) : 75 €  
Coût les personnes extérieures : 100 €  
Pour les associations : gratuit  
Caution de 300€  
Attestation de responsabilité civile

### ⇒ SALLE DE LA RUCHE :

Capacité : 60 personnes  
Coût pour les félinos(es) : 150 €  
Coût pour les personnes extérieures : 200 €  
Caution de 500 €  
Acompte de 50 % à la réservation + attestation de responsabilité civile  
Diffusion de la musique interdite à partir de minuit  
Pas de vaisselle sur place.



## MARCHE DE NOEL

Forts de notre expérience et de vos retours sur la manifestation de 2019, nous voulions réitérer cette année une nouvelle édition. Au vu du contexte sanitaire compliqué, le marché de Noël 2020 est annulé dans sa version initiale.

Cependant, la magie de Noël ne s'évapore pas ....

Nous tenions à remercier l'ensemble des personnes (producteurs, créateurs, artistes et les associations du village) qui spontanément ont accepté de continuer l'aventure.

Noël sera peut être différent mais il sera là.

Des produits locaux et festifs vous attendent. Vous trouverez joint aux brèves un flyer répertoriant tous les produits disponibles avec les coordonnées de chaque producteur. Il y aura aussi des idées cadeaux originales, des suggestions de recettes. Téléthous sera présent « virtuellement » ; n'oubliez pas les dons ou les tickets pour permettre à l'AFM de continuer ses actions.

Nous vous proposons un système de drive. Seules les commandes seront honorées. Le retrait se fera sur la place du marché le 15 décembre de 16h à 18h.

Les informations seront aussi disponibles sur le site de la mairie.

Au plaisir de vous voir, prenez soin de vous.

Le marché

PS : Petite confidence des lutins :

- le Père Noël est lui aussi confiné mais il prépare les cadeaux ...

- il envisage peut être une visite surprise cet été de retour de Palm Beach !!!!!



## C.C.A.S.

Cher(e)s Ainé(e)s,

Cette année est très particulière mais le CCAS reste présent. Les rencontres et les repas de fin d'année, qui sont de mise habituellement, ne sont pas envisageables aujourd'hui. Le CCAS vous a concocté de jolis colis garnis de produits locaux ou de bons favorisant nos artisans proches. Prochainement, vous recevrez un courrier vous détaillant les divers choix possibles. Une réponse sera nécessaire de votre part et les modalités de distribution vous seront données.

En attendant des jours plus sereins pour nous retrouver ensemble.

Le CCAS

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Le 26 septembre dernier, le Conseil Municipal des Enfants organisait pour la 2ème année, une collecte de jouets au profit des associations « *Les amis des enfants du monde* » et « *Le Père Noël du lundi* ». Malgré le contexte sanitaire particulier, cette journée fut à nouveau une belle réussite et les représentants des deux associations sont repartis chargés et ravis de l'initiative et de l'engagement des enfants.



Avant la fin de leur mandat, nos jeunes félois continuent à travailler sur un jeu de piste permanent visant à faire découvrir le bourg du village.

## ECOLE PUBLIQUE



Un hommage à Samuel Paty a été rendu le lundi 2 novembre lors de la rentrée scolaire. Evelyne Thomas, conseillère municipale et Jean-Claude Tissot, conseiller municipal et sénateur de la Loire, se sont rendus sur place pour saluer sa mémoire aux côtés de l'équipe enseignante et des enfants. M. Tissot a lu la lettre de Jean Jaurès aux élèves, lecture suivie d'une minute de silence.



## RISQUE D'INFLUENZA AVIAIRE ELEVE (GRIPPE AVIAIRE)

L'apparition de nouveaux foyers rapportés en Allemagne, aux Pays Bas et au Royaume Uni a amené le ministre en charge de l'Agriculture de relever le niveau de risque de "modéré" à "élevé" pour le département de la Loire. La fiche technique des mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours est disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie.

## DEPOTS SAUVAGES



Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages sur des espaces publics. Les agents doivent, par la suite, trier tous ces déchets.

Nous vous alertons par ailleurs sur la dangerosité que peuvent représenter ces dépôts de déchets s'ils sont par exemple trouvés par des enfants.

Nous faisons appel au sens civique de chacun afin que cessent ces comportements.

**RAPPEL** : durant le confinement, les déchetteries restent ouvertes.



## RECENSEMENT

Toute personne âgée de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de son anniversaire.

Pour l'inscription, il doit se munir de sa carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Il permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée de défense et citoyenneté.



Vous souhaitez suivre les actualités et les manifestations de votre commune...

N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail à l'adresse suivante:

[saintmarceldefelines@orange.fr](mailto:saintmarceldefelines@orange.fr)

par téléphone au 04 77 63 23 35 ou venir en mairie



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur notre page facebook :

Commune de Saint Marcel de Félines.

**Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :**  
**le lundi de 8h à 11h30 et du mardi au vendredi de 8h à 12h**

## Vie associative

### ETANG DES CARPILLONS

En raison du confinement annoncé par les autorités le 30 octobre dernier, la saison de pêche a pris fin à cette date. Nous vous donnons rendez-vous le 1er avril 2021 pour l'ouverture de la prochaine saison.

### LES CLASSES EN 0



C'est un petit groupe de classards "masqués" qui s'est retrouvé en ce samedi 3 octobre 2020 afin de passer le cap de la dizaine supplémentaire.

Malgré les conditions sanitaires actuelles, rien n'a entaché la bonne humeur légendaire de la 0 autour d'un bon repas.

Nous avons apprécié la présence de Mme Rocle avec ses 80 printemps.

La journée est bien vite passée avec ses joyeux lurons.

### CHEVREUILS FELINOIS



Le 18 octobre dernier, les chevreuils ont participé au challenge "mets tes baskets" pour l'association Ela. Entre marcheurs et coureurs des divers lieux choisis, ce sont 265 617 pas qui ont été accumulés ce jour-là et ont permis à cette association qui lutte contre les leucodystrophies de recevoir des fonds, association chère aux chevreuils.

Face à la crise sanitaire actuelle, les rendez-vous dominicaux sont désormais suspendus. Nous espérons nous retrouver bientôt. En attendant, continuez à chausser vos baskets et à profiter de notre belle campagne !

### «LES PAS PRESSES» AU «REPOS FORCE»



Cette année 2020 aura été marquée par l'annulation de la majorité des organisations en raison de la situation sanitaire que tout le monde connaît (marche du 1<sup>er</sup> mai, voyage, rassemblement marche nordique...). L'accalmie a tout de même permis de reprendre les randonnées en semaine à la rentrée, et 83 % de nos adhérents ont renouvelé leur licence, soit 159 à ce jour ; nous espérons que d'ici janvier d'autres viendront grossir nos rangs par solidarité et confiance en l'avenir. Nous restons optimistes et sommes certains que 2021 nous permettra de repartir du bon pied !

En attendant, il est très important de garder la forme en effectuant des petites balades autour de chez vous ; cela permettra aussi de vérifier l'état des chemins et de nous contacter si vous rencontrez un problème.

Contacts : Patrick Letort 04-77-23-12-13, Bernard Bissuel 04-77-70-92-57

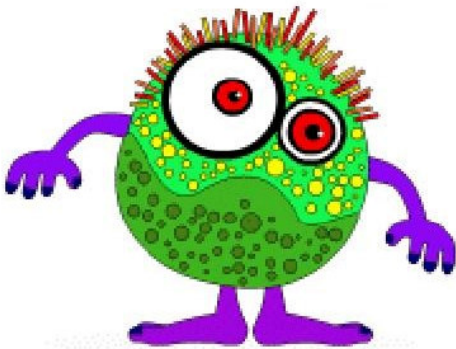
Site : [www.lespaspreses.org](http://www.lespaspreses.org)

# TÉLÉTHOUS 2020

St Marcel de Félines

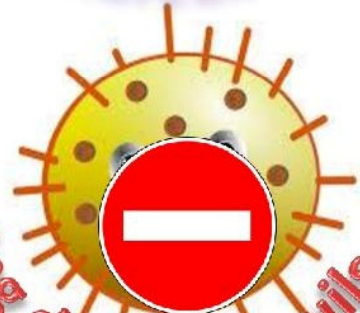


Souscription volontaire



**SOUPE AUX CHOUX**

Footing des Chevreuils : 10h



**BOUDIN**



Marche des Pas Pressés : 8h30-10h30

**OUI MAIS...** →

# Oui, mais ... :

le jour J, samedi 28 novembre : mise sur le marché de notre antiviral à partir de 11h

la soupe aux choux, mitonnée et distribuée par Céline, prête à emporter dans une barquette passant au micro ondes !!!  
au prix de 5€

la souscription est toujours ouverte (10€ la série avec deux lots gagnants par série)

les dons des associations et particuliers, espèce ou chèque, sont à déposer dans l'urne à la mairie ou chez Céline  
(les chèques à l'ordre de l'A.F.M).

Un reçu sera remis pour déduction fiscale (66% du montant).

Et pourquoi pas, à la fin du confinement :

la marche avec la remise des lots de la souscription

le footing

l'activité avec les enfants de l'école !

Aujourd'hui plus que jamais, nous savons ce que l'espoir d'un vaccin peut nous apporter de réconfort.

N'oublions pas les malades qui vivent dans cet espoir depuis des années !

## Ils comptent sur nous ; nous comptons sur vous !

Le bureau de Téléthous

Contact pour tout renseignement et commande de soupe :

Jean François Mathelin : tel 07 86 14 77 45 mail : [jfam.mathelin@orange.fr](mailto:jfam.mathelin@orange.fr)

Chez Céline : tel 06 83 41 02 76 ou 04 77 64 61 35



Réunion de préparation avant le confinement



## DON DU SANG

Vendredi 6 novembre, ce sont 250 donneurs (dont 31 nouveaux) qui ont répondu au défi lancé par les amis d'Anthony Cortey. Suite à un aménagement d'horaire et d'effectif du personnel de l'EFS (Etablissement Français du Sang), 221 poches de sang ont pu être collectées.

Lors de la collecte du 14 mai, Saint Marcel doit assurer le service du casse croûte et le rangement. Jean-Pierre Thomas, responsable de l'association, lance un appel à toutes les personnes volontaires pour le rejoindre (3 ou 4 personnes) et ainsi renforcer l'équipe. Merci de prendre contact avec lui au 06 72 49 05 64 avant le 1er janvier.

Merci à vous pour l'acte effectué pour nos malades.

## SCENE POUR TOUS



L'assemblée générale de Scène Pour Tous s'est tenue dimanche 18 octobre. Un nouveau bureau a été élu. Josiane Hustache succède à Claude Hurstel au poste de présidente et Anne-Marie Mathelin devient vice-présidente, les autres membres du bureau sont reconduits dans leur fonction.

Claude Hurstel a été promu président d'honneur.

L'assemblée générale s'est clôturée par un sympathique repas chez Céline.

Une nouvelle pièce a été choisie et les répétitions ont commencé, avant que le deuxième confinement vienne les stopper.

Dès que possible les répétitions reprendront.

Le moral reste au beau fixe et Scène Pour Tous espère bien pouvoir se produire sur scène en 2021.



## LES ADOS FELINOIS, ÇA CONTINUE !

Malgré le confinement, l'accueil ados continue : les mercredis une semaine sur deux de 14h30 à 16h00 pour les 11-15 ans et de 16h00 à 17h30 pour les +15 ans ; et les projets aussi...

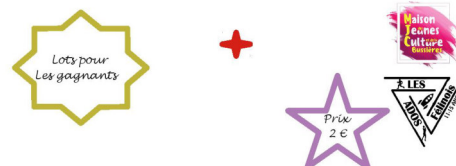
Les 11-15 ans vous proposent un concours de dessins, toutes les infos sont sur l'affiche ci-contre et les modalités du concours vous sont envoyées à votre inscription par mail !

Alors si vous aimez dessiner, tentez votre chance !

Les +15 ans sont sur un projet de grande envergure, ils participent une nouvelle fois à l'appel à projet MSA du département... On ne vous en dit pas plus pour garder un peu de surprise...

## COMITE DES FETES

Les membres du comité des fêtes regrettent de ne pas pouvoir fêter la Saint Marcel comme cela a été fait l'an dernier. Au vu de l'évolution des conditions sanitaires, nous sommes actuellement dans l'incertitude la plus complète de pouvoir réaliser cet événement dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision d'annuler cette manifestation, qui devait se dérouler le 16 janvier 2021. En attendant de pouvoir nous retrouver, nous vous souhaitons de finir l'année 2020 dans les meilleures conditions, prenez soin de vous et de vos proches.



## Concours de Dessins

Thème : Fêtes de fin d'année



Pour participer au concours de dessins des Ados Félinois, il vous suffit de vous inscrire en envoyant un mail avec vos coordonnées (Nom ; Prénom ; Adresse postale et tel.) avant le 20/11/2020 à l'adresse : [coordination@mjcbusstieres.com](mailto:coordination@mjcbusstieres.com)

Les dessins seront à nous retourner avant le lundi 7 Décembre 2020 9h00.

No pas jeter sur la voie publique

## MANIFESTATIONS

**En raison de la crise sanitaire, ces manifestations sont susceptibles d'être modifiées ou annulées.**

### NOVEMBRE:

- Samedi 28 : Téléthon, Chez Céline (J.F. MATHELIN)
- Dimanche 29 : Marché de Noël à la MAPA Chantepierre (M-C PEILLON)

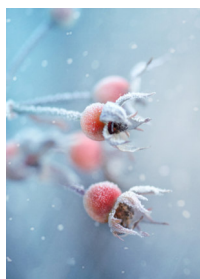
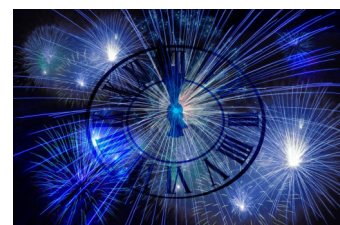


### DECEMBRE :

- Samedi 5 : Déambulivre à 10h à la MAPA Chantepierre
- Samedi 5 & dimanche 6 : Marché de Noël à la MAPA Chantepierre (M-C PEILLON)
- Mardi 8 : Illumination de la Grotte de Félines, 18h (M. CHIRAT)
- Samedi 12 : Raconte-tapis à 10h à la bibliothèque
- Samedi 12 & dimanche 13 : Marché de Noël à la MAPA Chantepierre (M-C PEILLON)

### JANVIER :

- Samedi 2 : Déambulivre à 10h à la MAPA Chantepierre
- Mercredi 6 : Galette des rois, Club Détente et Loisirs, salle de la Ruche (J. BRUEL)
- Samedi 9 : Raconte-tapis à 10h à la bibliothèque
- Samedi 9 : Galette des rois des « Pas Pressés », 20h, MTL\* (B.BISSUEL)
- Dimanche 10 : Vœux de la municipalité, 11h00, MTL\*
- Vendredi 15 : Assemblée générale des Chevreuils Félinois, 19h30, salle de la Ruche (S. VERNE)
- Mercredi 20 : Assemblée générale du Club Détente et Loisirs, 14h, salle de la Ruche (J. BRUEL)
- Vendredi 29 : Téléthous Merci, 20h00, MTL\* (J-F MATHELIN)



### FEVRIER :

- Vendredi 5 : Assemblée générale des carpillons, 19h30, Chez Céline (C. BERTHOLET)
- Samedi 6 : Déambulivre à 10h à la MAPA Chantepierre
- Samedi 13 : Raconte-tapis à 10h à la bibliothèque
- Vendredi 26 : Assemblée générale du comité des fêtes, 19h, salle de la Ruche
- Samedi 27 : Carnaval du Sou des écoles, MTL\*

\* Maison du Temps Libre